



**Réunion du Conseil exécutif national  
Le vendredi 25 février 2022  
Par vidéoconférence Zoom**

**PROCÈS-VERBAL**

**En personne** : G. Phillips (*président*), C. Awada, S. Crawford, M. English, R. Kossick, C. Lonmo, A. Trau, E. Tremblay (*en personne après la pause-repas*)

**Par Zoom** : A. Butler, M. Collins, H. Delnick, P. Ives, J. King, P. Makrodimitris, K. Mansfield, A. Nemec, A. Picotte, S. Rehman

**Membres du personnel** : J. Courty, A. Lizotte, S. Salter, K. Thériault et J. Ouellette

**Absents** : J. Brulotte, G. Kopytko, J. Lafontaine, D. Monafu, A. Okladov

**1. Ouverture de la séance**

Le président, G. Phillips, déclare la réunion du CEN officiellement ouverte à 9 h 04 et confirme que le quorum est atteint.

*\* À ce stade de la réunion, la déclaration de principes de l'ACEP sur le harcèlement est lue à voix haute. J. Ouellette est désigné comme personne-ressource anti-harcèlement pour la réunion, et toute préoccupation doit lui être transmise par courriel.*

**1.2 Adoption de l'ordre du jour**

Il est demandé d'ajouter un point concernant la nomination d'un membre du CEN au comité de négociation collective des membres EC. Ce point sera ajouté à la rubrique « Point de décision 4.4 ».

Résolution visant à adopter l'ordre du jour, tel que modifié.

**Proposée par** : C. Awada

**Appuyée par** : A. Trau

**Abstention (1)**

**Vote à main levée : Résolution adoptée à l'unanimité**

### **1.3 Examen et adoption du procès-verbal de la portion publique de la réunion du CEN du 28 janvier 2022**

Résolution visant à adopter le procès-verbal de la réunion du CEN du 28 janvier 2022 sans modification.

**Proposée par :** C. Awada

**Appuyée par :** C. Lonmo

**Discussion :** Une observation concernant le niveau de détails est formulée. En outre, il est demandé de supprimer le nom des participants pour privilégier leur position/titre lors de discussions sur des sujets délicats. Étant donné que le procès-verbal n'a pas été examiné par les membres de l'équipe de direction, il est convenu de reporter son approbation à la prochaine réunion du CEN.

***Résolution reportée***

**Mesure de suivi :** Les membres du CEN sont invités à envoyer les modifications à l'attention de J. Courty.

## **2. Rapports**

**2.1 Rapport du président :** Le président a participé à une entrevue à Radio-Canada au sujet des interprètes et de la plainte déposée concernant les questions de santé et de sécurité au travail relatives à la qualité du son, à la mauvaise connexion Internet et aux recommandations proposées qui n'ont pas été mises en œuvre. D'autres réunions avec la CBC et le Hill Times ont été organisées pour discuter davantage de cette question.

Une réunion avec S. Diotte a eu lieu pour discuter de plusieurs questions, y compris le processus d'intégration des membres civils de la GRC et l'ambiguïté concernant l'échéancier. Il a également été question du manque d'uniformité en ce qui concerne le remboursement des médicaments d'ordonnance. En effet, dans certaines provinces, les membres ont droit au remboursement des dépenses liées aux médicaments d'ordonnance prescrits par des infirmières praticiennes, alors que dans d'autres provinces, ils n'y ont pas droit. Selon les commentaires des ART, il y a une grande confusion parmi les membres au sujet des congés prévus inutilisés accumulés pendant le moratoire. Le Conseil du Trésor a confirmé que le congé acquis le plus récemment sera le premier à être utilisé, suivi des crédits de congé reportés. Les congés prévus approuvés antérieurement seront honorés. Un document d'interprétation a été élaboré pour mieux comprendre le protocole d'entente sur les congés reportés; il a été communiqué aux membres et sera bientôt publié sur le site Web.

Les réunions bihebdomadaires avec le BDPRH concernant les cas de COVID et les mises à jour sur les protocoles de retour au travail se poursuivent. Le port de masques médicaux/respirateurs approuvés sera obligatoire à l'intérieur et des mesures de distanciation sociale seront mises en place.

Une réunion spéciale du CEN a eu lieu cette semaine pour discuter des états financiers.

Le président sera en vacances à la fin du mois de mars, période pendant laquelle C. Awada assurera l'intérim.

**2.2 Rapport du directeur général :** La première édition du rapport trimestriel à l'intention du CEN a été distribuée au préalable. Le rapport présente les stratégies employées par le bureau national en vue de mieux servir les membres. Les commentaires et recommandations pour l'amélioration du rapport sont les bienvenus.

Des données sur les griefs présentées sur les questions liées à la COVID, ventilées par ministère, ont déjà été distribuées.

L'examen de l'organisation de l'équipe des Relations de travail a commencé, et le questionnaire destiné au CEN et à l'équipe de direction est sur le point d'être achevé. Les commentaires du CEN sur les services de représentation syndicale seront sollicités la semaine prochaine. Les recommandations du consultant devraient être rendues d'ici la fin avril. Un atelier de deux jours à l'intention des ART sera organisé à la mi-septembre 2022, au cours duquel un examen des recommandations et un travail sur la phase de mise en œuvre seront entrepris.

La responsable des RH embauchée récemment a démissionné de son poste. Par conséquent, les services d'un consultant ont été retenus à raison de trois jours par semaine pour mener le processus de recrutement, qui sera lancé dans les prochains jours.

**2.3 Rapport de la conseillère principale :** Le rapport sera présenté à la prochaine réunion du CEN, car J. George est absente.

**2.4 Rapport de la directrice des Politiques et négociatrice en chef :** L'avis de négociation pour le groupe EC a été présenté au Conseil du Trésor le 18 février 2022. La première réunion avec l'employeur pour échanger les propositions initiales a été fixée aux 17 et 18 mars 2022. Le comité s'est réuni hier pour achever la liste des propositions et l'équipe de négociation collective doit se réunir quatre fois d'ici le 17 mars pour préparer la réunion avec l'employeur.

La première réunion avec le comité de négociation du SEA a eu lieu il y a deux semaines. On ne sait toujours pas quand le SEA compte présenter l'avis de négociation.

L'avis de négociation pour le groupe de négociation TR a été soumis le 20 décembre 2021, et les négociations sont dirigées par C. Poirier. La première réunion avec l'employeur pour échanger les propositions initiales est prévue le 9 mars 2022.

Le sondage pour les membres de la BdP est terminé et les résultats ont été analysés et présentés au comité de négociation collective pour examen cette semaine. Une mise à jour sera présentée au CEN dès le retour de J. George.

En ce qui concerne les dossiers de litige en cours, l'ACEP a déposé un grief de principe concernant le système utilisé pour mesurer la charge de travail des traducteurs. Cette question est aussi à la base du recours collectif intenté par les fournisseurs de services. Nous avons décidé qu'il s'agissait d'une façon plus efficace d'aborder cette question pour nos membres.

Nous avons également déposé lundi une plainte en matière de santé et de sécurité en vertu du *Code canadien du travail*, au motif que l'employeur manque à son obligation de fournir un lieu de travail sûr à nos interprètes.

**2.5 Rapport de la directrice des Communications:** Le Bureau de régie interne de la Chambre des communes a récemment convoqué la présidente-directrice générale du Bureau de la traduction (Services publics et Approvisionnement Canada), L. Séguin, pour qu'elle puisse témoigner concernant le dossier de l'interprétation à distance et apporter des précisions à sa réponse. L'ACEP a demandé à comparaître comme témoin à la réunion de suivi prévue le 3 mars 2022.

Un plus grand appui a été offert aux membres de la GRC qui éprouvent des difficultés avec les cadres de la Division C de la GRC à Montréal, car plusieurs rapports d'intimidation en milieu de travail ont été déposés. Le président a tenté la semaine dernière d'obtenir une rencontre avec la commissaire de la GRC, B. Lucki, afin d'intervenir, mais il a été renvoyé aux dirigeants de la Division C. Par conséquent, un rapport détaillé sur la situation sera rédigé dans le but de persuader la commissaire de rencontrer le président pour discuter des moyens de mettre en œuvre les recommandations de l'ACEP.

L'équipe des Communications est en train de concevoir et d'organiser des consultations avec les sections locales sur les besoins et les défis en matière de communications et de mobilisation des membres. L'objectif est de lancer les consultations au début de mars et de les terminer en juin 2022.

La page des biographies des membres du CEN était censée être en ligne, mais des retards inattendus sont survenus en raison de plusieurs problèmes techniques. Un lien sera envoyé aux membres du CEN à titre de confirmation lorsque la page sera en ligne à la fin de la journée ou au début de la semaine prochaine.

Une séance d'information interne sur la diversité, l'équité et l'inclusion sera organisée à la demande de l'ACEP. Le nouveau partenaire, CCDI, sera présent pour expliquer aux membres la nature du partenariat récemment établi et les avantages offerts au personnel. L'étape suivante consistera à étendre cette offre au CEN en vue d'une séance d'information similaire.

Un membre du CEN a signalé une tentative d'hameçonnage par des escrocs utilisant une fausse adresse Gmail pour demander de l'argent. Les présidents des sections locales seront informés de cet incident pour qu'il serve d'exemple de gestion adéquate des listes des membres.

## **PAUSE-SANTÉ**

**2.6 Rapport de la directrice des Finances :** À la suite du résumé financier détaillé présenté dans le rapport écrit du directeur général, il a été noté que les dépenses de l'Association sont pour l'instant inférieures de 2,8 millions de dollars à celles prévues dans le budget pour les huit mois se terminant le 31 décembre 2021. Le rapport de 67 pages sur le projet d'optimisation des processus financiers préparé par Deloitte a été reçu et un résumé du rapport sera présenté au CEN lors de la prochaine réunion.

Les services d'une ressource temporaire ont été retenus pour remplir les fonctions de commis aux adhésions. L'objectif est de pourvoir ce poste de façon permanente dans les plus brefs délais.

L'équipe de direction a récemment rencontré plusieurs membres du CEN pour procéder à un examen approfondi des chèques de plus de 500 \$ pour les exercices 2020 et 2021. Lors de cette rencontre, des réponses ont été apportées aux questions et aux préoccupations.

## **2.7 Présentation par Cumberland Private Wealth**

À la suite d'une recommandation formulée par Cumberland et de discussions à la réunion du CEN la semaine dernière, l'approbation du CEN est demandée pour augmenter de 10 % les placements en actions de l'Association (c.-à-d. de 25 % à 35 %). Le gestionnaire de portefeuille de Cumberland et le chef des placements ont fait une présentation pour expliquer le raisonnement derrière la recommandation et ont donné un aperçu détaillé de la répartition de l'actif de l'ACEP, de la performance passée du portefeuille, des points de vue sur le marché actuel et de l'évaluation du risque d'investissement. Malgré les incertitudes de la situation économique du marché et l'incapacité de prédire les résultats futurs, l'augmentation de 10 % de la participation en actions a été considérée comme une décision financière judicieuse dans l'hypothèse raisonnable de la croissance des titres du portefeuille, car aucun retrait important n'est prévu. Il serait donc raisonnable d'avoir une plus grande participation en actions compte tenu des objectifs à long terme, à savoir une appréciation modeste du capital et la préservation du pouvoir d'achat au-delà de l'inflation. On peut donc conclure que la décision stratégique à long terme de plafonner la participation à 25 % n'est pas optimale.

Résolution visant à augmenter les placements en action de l'ACEP de 10 %

**Proposée par :** H. Delnick

**Appuyée par :** C. Awada

**Pour (8), contre (5), abstentions (3)**

**Résolution adoptée**

**Mesures de suivi :** J. Courty fera parvenir la présentation PowerPoint de Cumberland aux membres du CEN.

### **3. Mises à jour des comités**

**3.1 Comité des Finances :** La résolution relative à l'analyse du Fonds de défense a été retirée. Le Comité des finances procédera plutôt à un examen global du Fonds. Les états financiers de décembre ont été approuvés, et les états financiers de janvier/février seront présentés au CEN lors de la prochaine réunion. Un point mineur lié au budget sera modifié avant son approbation finale. La recommandation d'envisager un changement de la période de l'exercice financier a été transmise au Comité des statuts et règlements pour examen.

**3.2 Comité des statuts et règlements :** La présidente du Comité fait état des points de discussion soulevés à la dernière réunion du Comité, qui portaient sur le règlement 14 (*absences aux réunions*), le règlement 5 (plaintes et dépenses engagées par l'ACEP), une recommandation relative à un processus de règlement informel des différends, la formulation d'une recommandation sur les échéanciers de l'exercice financier, assortis de jalons, pour l'examen des processus budgétaires en vue de la fin de l'exercice et de l'AGA, l'ACEP, les comités du CEN et l'examen de la politique sur les dons. Les recommandations pour chaque sujet seront présentées au CEN lors de prochaines réunions.

### ***PAUSE-REPAS***

**3.3 Sous-comité des RH :** Lors de la dernière réunion, les membres du sous-comité des RH ont discuté du départ de la responsable des RH ainsi que des nouveaux besoins du service de GI/TI. L'objectif est d'obtenir une aide professionnelle pour une période de trois mois de façon à alléger la charge de travail associée au système de gestion des cas, à l'intranet et à d'autres fonctions informatiques. Avec l'aide de Mercer, l'examen de l'organisation de l'équipe des adjoints administratifs est terminé et la rédaction de la description de poste est en cours.

**3.4 Sous-comité de perturbation et transformation numériques :** Le Sous-comité s'est réuni hier pour amorcer les discussions sur la définition des trois principales priorités liées au numérique pour l'année prochaine. L'accent sera mis sur l'élaboration de documents de politique, la formation au moyen de séances d'information, les conférenciers invités et plus encore. Une réunion avec le personnel de l'ACEP sera prévue pour explorer les options et les recommandations du consultant. Comme il y a peu de volontaires, les membres supplémentaires du CEN sont les bienvenus.

**3.5 Sous-comité de l'équité, de la diversité et de l'inclusion :** Le Sous-comité a discuté des trois principaux objectifs de son plan d'action : entreprendre un examen de la représentation du personnel, recruter, promouvoir et retenir le personnel et explorer des stratégies pour favoriser la contribution et la participation des membres aux activités de l'Association.

**3.6 Sous-comité sur les votes :** La présidente du Sous-comité a fait un compte rendu de la dernière réunion, laquelle a porté sur la dernière étape en cours du mandat sur les méthodes de vote et la délégation pour certains types de votes. L'objectif est de communiquer avec les membres pour évaluer leur intérêt en ce qui concerne ces types de votes. Lors de sa réunion de mars, le Sous-comité se penchera sur les questions visant à déterminer le nombre de tours de scrutin suffisants si un seuil de vote est établi.

#### **4. Points de décision**

**4.1 Proposition d'une nouvelle politique concernant les listes des membres :** La politique définit le processus par lequel les sections locales peuvent utiliser et consulter la liste des membres. Le processus d'approbation du document de politique est expliqué de nouveau et se déroulera lors de la prochaine réunion du CEN. Un examen abrégé d'une partie du document de politique a été présenté. Après la présentation, les membres du CEN posent des questions pour obtenir des éclaircissements sur le document de politique et font part de leurs préoccupations concernant la confidentialité, les mesures de sécurité, le respect de la politique et la communication uniforme; des réponses sont données aux demandes de précisions et aux préoccupations. Il est mentionné que le cadre de règlement approuvé pour les sections locales décrit le mandat et les responsabilités des sections locales, ce qui a été pris en compte dans l'élaboration de la politique proposée. Les membres du CEN sont encouragés à examiner le document et à transmettre leurs commentaires pour examen.

#### **4.2 Proposition d'une nouvelle politique concernant les adresses courriel pour les membres du CEN**

À la suite de l'exposé présenté lors de la précédente réunion du CEN, les préoccupations liées à la notion d'attente raisonnable en matière de protection de la vie privée ont été examinées et un alinéa supplémentaire a été ajouté à l'article 5 pour inclure le libellé suivant : *« Les membres du CEN ont droit à une attente raisonnable en matière de vie privée lorsqu'ils utilisent leur compte fourni par l'ACEP. L'accès à leurs données est limité à des circonstances exceptionnelles. Des exemples de circonstances exceptionnelles comprennent l'accès à de l'information pour se conformer à une enquête ou pour défendre l'ACEP dans une procédure judiciaire. Il est également possible d'accéder aux données après la fin du mandat d'un membre afin d'assurer la continuité d'un dossier si les renseignements ne sont pas disponibles autrement ».*

Il est recommandé que l'ACEP informe le membre du CEN de son intention d'accéder à son compte de courriel avant de le faire. Le commentaire est noté et sera pris en considération et abordé à une prochaine réunion du CEN.

#### **4.3 Approbation d'un membre à un sous-comité du CEN**

Le processus d'approbation est expliqué de nouveau. Étant donné que le processus n'a pas été respecté, ce point a été présenté, car un appel général aux volontaires doit être lancé avant de demander l'approbation du CEN.

#### **4.4 Nomination au comité de négociation collective du groupe EC**

Conformément aux statuts et règlements, un maximum de 18 membres siègent au comité de négociation collective du groupe EC. L'un des membres ayant démissionné, un poste est devenu vacant. Les deux suppléants, S. Rehman et K. Mansfield, ont exprimé leur intérêt à siéger au comité. Le CEN procède à un scrutin secret pour déterminer le membre du CEN désigné comme remplaçant.

**Résultats du vote :** S. Rehman (7 votes), K. Mansfield (6 votes), et 2 abstentions. S. Rehman est nommé au comité de négociation collective du groupe EC.

**4.5 Approbation du nouveau sous-comité du CEN (Réaménagement des effectifs)** Pour répondre aux préoccupations des membres concernant les licenciements potentiels après la pandémie, compte tenu du déficit économique, le président a recommandé que des mesures proactives soient prises et que l'on envisage de créer un sous-comité du CEN consacré au réaménagement des effectifs. L'idée générale est d'élaborer des stratégies et d'envisager des mesures de redressement économique post-pandémie au cas où des licenciements se profilent à l'horizon, afin de s'assurer que les sections locales sont soutenues et que les membres sont protégés. Le nom/titre officiel du sous-comité, son mandat et ses attributions seront définis en conséquence. Le bureau national communiquera avec les dirigeants des sections locales et les membres en général et lancera un appel aux volontaires.

Cette recommandation est largement soutenue par le CEN. P. Makrodimitris, C. Awada, A. Trau et S. Crawford se portent volontaires pour faire partie du sous-comité.

Résolution visant à approuver la création d'un sous-comité sur le réaménagement des effectifs

**Proposée par :** G. Phillips

**Appuyée par :** C. Awada

**Abstentions (2)**

***Vote à main levée : adoptée à l'unanimité***

La réunion inaugurale sera organisée prochainement et sera dirigée par le président. Les autres membres du CEN intéressés sont priés de transmettre leur nom à J. Courty. Une fois que le mandat aura été approuvé par le CEN, un appel à la participation des membres pourra être lancé.

**Mesure de suivi :** Le bureau national fera parvenir un courriel de rappel

## **5. Points de discussion**

**a) Présentation du sondage auprès des membres EC : *Ce point est discuté à huis clos***

**b) Stratégie de mobilisation des dirigeants locaux :** Le document de stratégie 2022 de l'ACEP visant à développer les compétences et à favoriser l'autonomie des dirigeants locaux a été distribué précédemment. Comme les efforts visant à mobiliser les sections locales et à favoriser leur autonomie sont grandement privilégiés en 2022, le bureau national a retenu plusieurs initiatives à titre de priorités dont il s'occupera et assurera la mise en œuvre. Voici certaines de ces initiatives :

- gouvernance et règlements des sections locales pour aider ces dernières à mettre en place des structures de gouvernance appropriées et favoriser le respect des statuts et règlements du syndicat;
- poursuite de l'examen sur le statut des sections locales où il n'y a aucune représentation et la création de sections locales inexistantes;
- utilisation autorisée des remises aux sections locales; une politique sera publiée pour apporter des précisions;
- politique sur les listes des membres pour permettre aux sections locales d'avoir accès aux listes des membres à jour tout en s'assurant du respect des règles et de la confidentialité lors de leur utilisation et de leur distribution;
- consultations générales (comités de consultation patronale-syndicale); élaboration de plusieurs ressources et outils pour être mieux préparés lors des rencontres avec l'employeur, afin d'assurer l'uniformité des communications avec le bureau national et d'être mieux informés;
- formation des délégués syndicaux et des dirigeants des sections locales pour s'assurer que les rôles sont bien compris
- le bureau national lance une vaste campagne à l'intention des membres RAND visant à augmenter le nombre des inscriptions, notamment en distribuant des trousseaux de bienvenue à tous les nouveaux membres de l'ACEP au moment de leur embauche;
- en vue de fournir des services spécialisés aux sections locales, le bureau national propose la création d'un nouveau poste de « coordonnateur de la mobilisation des sections locales » (titre à déterminer) qui supervisera les efforts de mobilisation auprès des sections locales. Une liste de tâches a été élaborée et sera soumise à l'approbation du CEN lors d'une prochaine réunion.

Le président tiendra des consultations avec les sections locales sur toutes les initiatives susmentionnées pour s'assurer que le bureau national répond aux besoins des membres. Le CEN discute longuement de cette question et les commentaires suivants sont formulés :

- en tant que comité national, il incombe de s'assurer que les paroles et les gestes vont dans la même direction. On recommande que le bureau national envisage d'offrir aux sections locales des comptes de courriel de l'ACEP et un accès à la plateforme MS Teams pour permettre la collaboration et le soutien entre les membres;

- il est souligné que la stratégie semble être axée sur les ministères plus importants et plus mobilisés, d'où l'importance d'envisager de faire connaître les pratiques exemplaires pour faciliter le travail des sections locales dans les ministères qui éprouvent des difficultés;
- plus d'uniformité et de précisions sont nécessaires pour définir les sections locales : sont-elles fondées sur le lieu géographique ou les ministères? La recommandation est notée et sera examinée de près une fois que les recommandations de Deloitte sur la liste IUN seront fournies et qu'un examen de la question par le Comité des statuts et règlements sera effectué.

**Mesure de suivi :** J. Ouellette fera parvenir le document sur l'attribution des membres aux sections locales.

- c) Participation des membres du CEN aux sous-comités du CEN :** Une liste de tous les présidents des différents comités et sous-comités a été compilée. Dans un premier temps, un message sera envoyé à tous les présidents pour évaluer les besoins, les postes vacants, etc. Ensuite, les membres du CEN seront informés des comités/sous-comités pour lesquels ils peuvent se porter volontaires, puis un message sera envoyé aux membres en général. Il est prévu que ce sera terminé en mars ou en avril, si le temps le permet. Une demande est présentée pour ajouter le comité de négociation collective à la liste.
- d) Position de l'ACEP sur la politique de vaccination :** Récemment, l'ACEP a fourni une réponse à une demande du Conseil du Trésor en vue d'obtenir des commentaires concernant la politique en vigueur sur la vaccination obligatoire. Compte tenu du peu de temps dont il disposait pour répondre, le bureau national a fait des observations correspondant à la position de principe adoptée l'an dernier, à savoir que les commentaires portaient sur l'ensemble de la politique elle-même, ainsi que sur des questions liées à la protection de la vie privée. L'Association a réitéré sa position selon laquelle, tout en appuyant le mandat, il incombe à l'employeur de prendre des mesures d'adaptation pour les employés qui ne peuvent ou ne veulent pas se faire vacciner. En outre, bien que l'Association soit d'accord avec le principe selon lequel tous les employés doivent être entièrement vaccinés avant d'entrer sur le lieu de travail, la suspension obligatoire des employés qui ne fournissent pas de preuve de vaccination devrait cesser immédiatement. Tous les employés non vaccinés devraient bénéficier de mesures d'adaptation comme le recours à des tests de dépistage quotidiens, la possibilité de continuer à travailler à distance et l'utilisation de protections individuelles. L'Association estime que la politique doit être adaptée à l'évolution de la situation pandémique et propose donc que des étapes soient fixées pour indiquer clairement quand la politique ne sera plus nécessaire.

En ce qui concerne la protection de la vie privée, l'Association a demandé l'assurance que les renseignements recueillis sont gérés conformément à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. En l'état actuel, l'accès aux preuves de

vaccination fournies par les employés est visible par tous les individus sur la base de la hiérarchie, plutôt que selon le besoin de savoir. La politique doit préciser que ces renseignements demeurent privés et confidentiels et qu'ils ne sont accessibles qu'aux personnes clairement désignées et autorisées à obtenir et à vérifier ces renseignements, et prévoir quand ces renseignements seront éliminés lorsqu'ils ne seront plus nécessaires. Une réponse n'a toujours pas été donnée.

- e) **Nouveau président du Comité de vérification** : Une réunion du comité de vérification sera convoquée pour choisir son président. Le CEN sera ensuite informé du choix

## 6. Mesures de suivi

On présente ci-dessous l'état d'avancement des mesures de suivi à la suite de la dernière réunion du CEN, le 28 janvier 2022 :

- a) Fournir des renseignements supplémentaires au CEN sur le 25<sup>e</sup> gala annuel SPPA de l'Université Carleton : ***Compte tenu de l'échéancier serré, l'initiative a été abandonnée.***
- b) Élaborer un modèle/une maquette d'un rapport simulé du CEN avant de le finaliser : ***Terminé***

7. **Autres affaires (approbation du projet de budget)** Le projet de budget a été approuvé lors de la réunion spéciale du CEN, sous réserve d'une vérification concernant la reclassification des voyages du président. Une discussion a lieu pour savoir si les estimations des dépenses et des frais de déplacement doivent être recalculées en tenant compte des pressions inflationnistes. Pour les besoins du Conseil des dirigeants locaux, il est demandé d'envisager de fournir une méthode de calcul qui ne figure pas actuellement sur la fiche Excel. Le président recommande que, lors des consultations avec les dirigeants locaux, les pressions inflationnistes soient prises en compte conformément aux préoccupations soulevées par le CEN. Par conséquent, le Comité des finances a été chargé de discuter de la question de l'incidence de l'inflation sur les frais de déplacement lors de la prochaine réunion du Comité des finances pour déterminer si une révision du budget est recommandée ou non, accompagnée d'une justification, et de faire rapport au CEN lors de la réunion de mars.

**La réunion du CEN est levée à 16 h 33 (HNE).**

\* \* \* \* \*

*Le présent procès-verbal rend fidèlement compte de la réunion du Conseil exécutif national qui s'est tenue le 25 février 2022.*

**APPROUVÉ par :**

\_\_\_\_\_  
Président

\_\_\_\_\_  
Date